

Ne jetez pas, réparez ou faites réparer

Dans le cadre de la consommation durable, nous souhaitons partager avec vous quelques pistes pour réparer ou faire réparer vos objets en panne ou détériorés. C'est une démarche à la fois écologique (limitation des déchets) et économique (le coût d'une réparation est moindre que l'achat d'un objet neuf).

Indice de réparabilité

Obligatoire pour un certain nombre de produits depuis le **1^{er} janvier 2021**, l'indice de réparabilité consiste en une **note sur 10 visant à informer le consommateur sur le caractère plus ou moins réparable de ses achats**.

Il constitue un outil de lutte contre l'obsolescence – programmée ou non - pour éviter la mise au rebut trop précoce des produits et préserver les ressources naturelles nécessaires à leur production, en évitant le gaspillage.

L'indice de réparabilité est obligatoire pour [les produits suivants](#) : smartphone, ordinateur portable, tondeuse à gazon électrique, lave-vaisselle, aspirateur, nettoyeur haute-pression.

Comment est calculé l'indice de réparabilité ?

Le calcul de l'indice de réparabilité de chaque modèle de produits repose sur cinq critères.

1. Documentation : score déterminé par l'engagement du producteur à rendre disponibles gratuitement, en nombre d'années, des documents techniques auprès des réparateurs et des consommateurs.
2. Démontabilité et accès, outils, fixations : score déterminé par la facilité de démontage du produit, le type d'outils nécessaires et les caractéristiques des fixations.
3. Disponibilité des pièces détachées : score déterminé par l'engagement du producteur sur la durée de disponibilité des pièces détachées et sur le délai de leur livraison.
4. Prix des pièces détachées : score déterminé par le rapport entre le prix de vente des pièces détachées et le prix du produit.
5. Spécifiques : score déterminé par des sous-critères propres à la catégorie de produits concernée.

L'indice de réparabilité résulte du calcul de ces scores par critères, ramené à une note sur 10.

Indice de réparabilité : où le trouver et comment le décrypter ?

- L'indice de réparabilité est apposé sur le produit ou sur son emballage. En magasin, il doit être affiché sur l'appareil ou à proximité. Sur Internet, il est indiqué dans la présentation des équipements à proximité du prix.
- L'indice de réparabilité de chaque produit est noté sur 10. Plus un produit est réparable, plus la note sera élevée.
- Afin de faciliter la lecture de l'indice, un code couleur accompagne la notation, allant du rouge vif pour les produits non réparables au vert foncé pour les produits aisément réparables.



Source : ministère de la Transition écologique

Le bonus réparation

Le bonus réparation s'applique sur des produits non couverts par une garantie et doit obligatoirement s'effectuer auprès d'un [réparateur labellisé](#).

La liste des produits bénéficiaires s'étend chaque année, pour couvrir jusqu'à 68 équipements électriques ménagers d'ici à fin 2025.

À savoir

Pour pouvoir bénéficier du bonus réparation, il est nécessaire que l'appareil électrique ou électronique ne présente pas de défaut d'entretien ou que le problème ne soit pas la conséquence d'un usage non conforme.

Quel est le montant du bonus réparation ?

Le bonus prend la forme d'un forfait variable selon le type d'appareil d'un montant allant de de 15 à 60 €.

À savoir

Si le montant TTC de la facture pour réparation est inférieur au montant du bonus, celui-ci ne peut vous être accordé.

Les produits sont éligibles au bonus réparation à condition :

1. de ne pas être couverts par une assurance,
2. d'être en dehors d'une garantie légale ou commerciale (extensions de garantie compris),
3. de disposer d'un numéro d'identification (/IMEI) ou d'une plaque signalétique.

Comment obtenir cette aide ?

Pour bénéficier du bonus réparation, vous devez vous rendre chez un réparateur labellisé QualiRépar, référencé pour ses compétences professionnelles. Tous les types de réparateurs sont représentés : artisans, réparateurs indépendants, réparateurs industriels, Services-Arès-Vente (SAV) fabricants et SAV distributeurs.

Pour trouver un réparateur labellisé, rendez-vous sur le site ecosystem.eco pour identifier les points de réparation labellisés afin de bénéficier d'une réparation garantie et d'une réduction forfaitaire du prix de la réparation mentionnée directement sur la facture.

Bonus réparation textiles et chaussures : de quoi s'agit-il ?

Le Gouvernement a mis en place en novembre 2023 un bonus réparation sur le textile et les chaussures. Le dispositif a été élargi, en février 2025, à l'ensemble des produits de la filières TLC (textile, linge de maison et chaussures) :

- vêtements (hors vêtements en cuir ou en vraie fourrure), les vêtements techniques de sport à usage non quotidien (chaussures de ski par exemple).
- les chaussures,
- la lingerie,
- le linge de maison.

Ce bonus repose sur le même principe que le bonus réparation sur les appareils électroniques et d'électroménager : vous pouvez bénéficier d'une remise immédiate lorsque vous vous rendez chez un réparateur labellisé pour faire réparer vos vêtements ou chaussures.

Le montant de la réduction appliquée dépend du type de réparation. Par exemple :

- 8 € pour la pose d'un patin sur vos chaussures,
- 7 € pour le rapiètement d'un trou, d'un accroc ou d'une déchirure sur vos vêtements

À savoir

- La ou les réparations doivent coûter au minimum 12 € pour que ce bonus s'applique.

Source economie.gouv.fr

Nos adhérents nous ont indiqué et recommandé de multiples adresses dans les domaines suivants :

- Réparation de cycles
- Cordonneries
- Retouches textile
- Electroménager

Sur simple demande, nous pouvons vous conseiller.

Si vous êtes habile de vos mains, pourquoi ne pas réparer vous-même :

- Repair café Sèvres 64 rue des Binelles
Repair café Boulogne 72 allée du Forum
Fourchette et tournevis Chaville 1119 avenue Roger Salengro

Bonnes ou mauvaises, nous comptons sur vous pour nous relater vos expériences !